



**P R E S S E**  
**S E R V I C E S**

## Conditions Générales de vente de Titres Infos

1. Titres Infos est un support destiné à promouvoir, auprès du réseau des dépositaires et de plus de 5000 diffuseurs de presse, l'actualité commerciale hebdomadaire des titres dont la distribution est confiée à NMPP/TP.

2. L'éditeur doit communiquer les éléments nécessaires (texte, couverture, ou visuel ou logo) afin que les NMPP puissent en assurer l'insertion dans Titres Infos.

Ces éléments devront être communiqués au plus tard :

- le lundi à 18 heures pour le texte
- le mardi à 18 heures pour les images

pour une parution le samedi

NB : *En cas de jour férié, le bouclage pourra être avancé d'une journée.*

Les NMPP, après modification éventuelle du texte et calibrage en fonction de l'espace choisi, communiqueront le projet d'insertion à l'éditeur pour le BAT (Bon à tirer).

A défaut de validation par l'éditeur avant le mardi 18 heures, le projet d'insertion sera considéré comme tacitement accepté par l'éditeur, auquel cas la commande sera réputée ferme et définitive.

Le BAT ne pourra donner lieu à quelconque contestation après parution.

Toute annulation ultérieure concernant des réservations d'emplacement publicitaire spéciaux tels que décrits dans les tarifs pourra donner lieu à compensation financière dans les conditions précisées à l'article 8 ci-après.

3. Outre sa diffusion sur support papier, Titres Infos est mis en ligne le vendredi après-midi sur le site nmpp.fr. Ce fichier informatique est en accès libre et ne constitue qu'un support complémentaire à la diffusion papier. A ce titre, le fichier informatique ne pourra faire l'objet d'aucune contestation sur le plan de la qualité visuelle.

4. Le prix de l'insertion publicitaire dans Titres Infos s'établit conformément aux tarifs en vigueur.

Le paiement par l'éditeur s'effectue par débit sur le CRD du mois de l'insertion publicitaire dans Titres Infos.

5. L'éditeur garantit qu'il détient l'ensemble des droits de reproduction concernant les logos, dessins, images ou photos communiqués, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et Artistique.

L'éditeur garantit les NMPP contre toute contestation de tiers dont ce droit pourrait faire l'objet.

6 a. Les NMPP se réservent le droit de refuser une insertion publicitaire à tout éditeur dont le titre ferait l'objet d'une des interdictions prises en application de la loi du 16 juillet 1949, d'une décision de justice, ou d'une décision émanant des pouvoirs publics.

6 b. Les NMPP se réservent par ailleurs le droit de refuser la communication de tout titre susceptible de porter atteinte aux bonnes moeurs ou à l'ordre public et plus généralement de tout titre qui ne correspondrait pas à l'esprit et à l'image de Titres Infos, sans que ce refus puisse être considéré comme refus de vente.

7. Les obligations des NMPP sont limitées à une simple obligation de moyen ; les NMPP ne sauraient être tenues pour responsables des informations contenues dans Titres Infos, les informations étant communiquées par l'éditeur, sous sa responsabilité.

8. La participation de l'éditeur dans Titres Infos implique son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

9. Conditions d'annulation :

Toute annulation d'emplacements spéciaux (première page, dernière de couverture, encart) du fait de l'éditeur pourra donner lieu à une compensation forfaitaire qui sera due par l'éditeur et débitée sur le CRD correspondant à la période d'insertion initialement réservée. Elle s'élèvera à 50 % du montant de l'insertion en cas d'annulation à partir du mardi de la semaine de parution.

10. En cas de contestations, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

18 juillet 2005